



BIENVENUE À TOUTES ET À TOUS

SÉANCES D'INFORMATION SUR L'ÉTUDE DE FUSION

31 MARS - SUSCEVAZ

0

1^{ER} AVRIL - METHOD



Déroulement de la soirée

- Accueil - Municipalité
- Présentation de l'étude de fusion – Groupes de travail
- Questions-réponses
- Prochaines étapes de l'étude de fusion
- Apéritif

Etude de fusion Method et Suscévaz

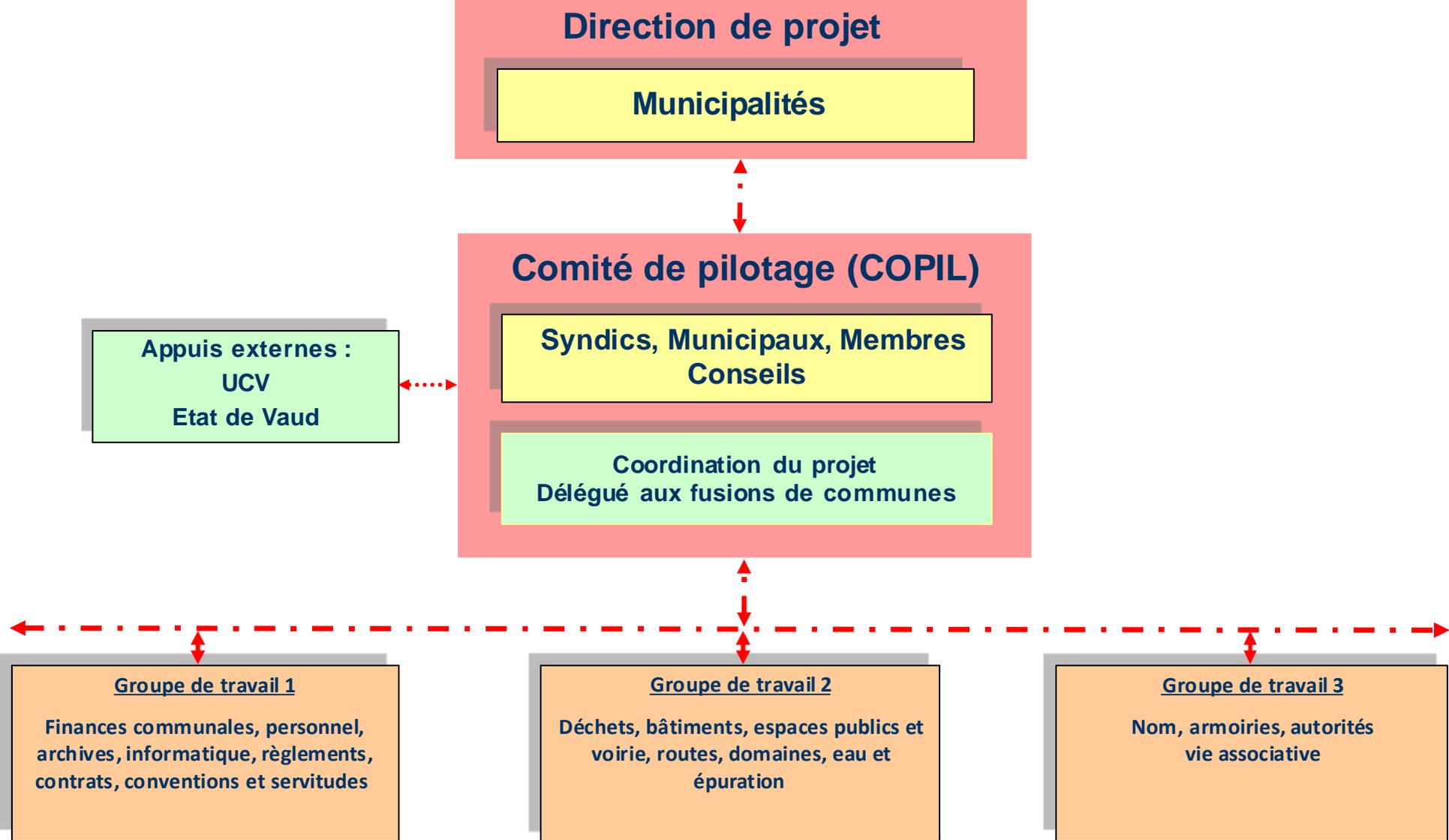


Accueil - Municipalité



Présentation de l'étude de fusion Groupes de travail

Etude de fusion des communes de Method et Suscévaz





GRUPE DE TRAVAIL 1 - FINANCES COMMUNALES, PERSONNEL, ARCHIVES, INFORMATIQUE, RÈGLEMENTS, CONTRATS, CONVENTIONS ET SERVITUDES

Membres du Groupe de travail

- Mme Eliane Piguët, Syndique de Method
- Mme Dominique Meier, Municipale de Method
- Mme Nicole Conrad, boursière de Method
- Mme Ketty Villemin, secrétaire Municipale de Method
- M. Pierre-André Tharin, Syndic de Suscévaz
- Mme Christine de Goumois, Municipale de Suscévaz
- Mme Mireille Panchaud, boursière de Suscévaz
- Mme Ariane Vittet, secrétaire Municipale de Suscévaz

Analyse des finances communales: perspective de fusion Mathod - Suscevaz



Union des Communes Vaudoises

Conseils financiers

021 557 81 31

Mars 2025



FINANCES COMMUNALES

Contexte général

Santé financière des communes 2019-2023

Autres éléments entrant en compte en cas de fusion



CONTEXTE GÉNÉRAL

DONNEES GENERALES

Method



Suscévaz



Superficie (hectares)

661

414

Nombre d'habitants - fin 2024

725

237

Coefficient d'imposition 2024

72

72

Impôt foncier

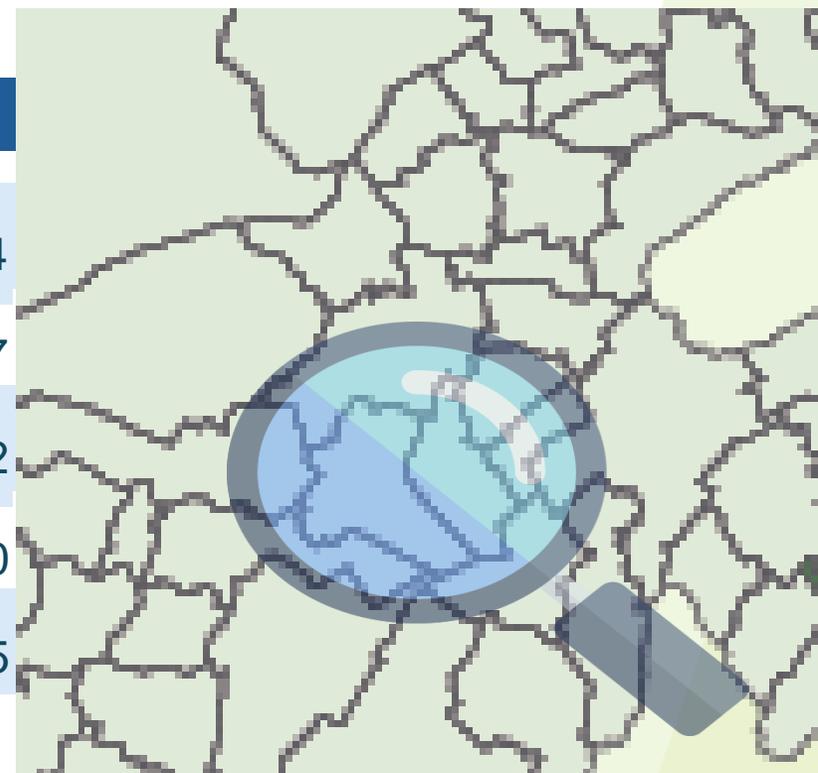
1.2

1.0

VPI fin 2023

25.8

25.5



RÉSULTATS

Moyenne 2019-2023 millions CHF	Method 	Suscévaz 	Commune Fusionnée
Revenu épuré	3.2	.98	4.17
Charges épurées	3.1	.93	4.03
Résultat épuré	.09	.05	.14
Amortissements	.21	.07	.28
Marge d'autofinancement	.3	.12	.42
Investissement net	.26	.08	.34
Solde financier	.04	.04	.08

Endettement

Effacement de la dette (millions)	Method 	Suscévaz 	Commune Fusionnée
Dette nette 2023	.1	-	-
Marge d'autofinancement <i>moyenne 2019-2023</i>	.3	.12	.42
Nombre d'années pour effacer la dette	-	-	-

Couverture des domaines autofinancés

Par domaine

INDICATEURS

Moyenne 2019-2023	Method 	Suscévoz 
Ordures ménagères et déchets	96%	92%
Réseau d'égouts, d'épuration	118%	108%
Service des eaux	97%	178%

couverture proche de 100%

couverture s'éloigne du 100%

couverture trop éloignée du 100%



PATRIMOINE IMMOBILIER

Biens immobiliers fin 2023 (million CHF)	Method 	Suscévaz 	Commune Fusionnée
Valeur fiscale	3.12	.26	3.38
Hypothèque	1.35		1.35
Entretien + ECA/ an	.24	.02	.26
Revenus/ an	.24	.05	.28
Valeur ECA	11.25	2.82	14.08



AUTRES ÉLÉMENTS FINANCIERS

Péréquation

Pas d'impact de la fusion

Incitation financière cantonale

	Habitants fin 2024	Compensation pour VPI < moy de 40%	
		par habitant	total
Method 	725	450	326 250
Suscévaz 	237	450	106 650
Total	962	450	432 900



CONCLUSION

Taux impôt PP/PM au
1er juillet 2026 **72**

Taux impôt foncier au
1er juillet 2026 **1.2**

Niveau de résultat et
marge satisfaisants -
endettement net
raisonnable

Pas d'effet notable de
la fusion sur la
péréquation

Incitation financière
unique
433 kCHF

Investissements à
venir - potentielles
synergies?



Propositions - Personnel

- La nouvelle commune reprendrait tous les droits et obligations des anciennes communes. Tous les employés seraient d'office des employés de la nouvelle commune
- Des ajustements de cahiers des charges, des changements de postes ou de fonctions interviendraient dans le cadre d'un tel processus
- Les mandats externes seraient repris par la nouvelle commune

Etude de fusion Method et Suscévaz- Personnel communal



	Suscévaz		Method		Projet FUSION	
	Taux ou forfait	heures annuelles	Taux ou forfait	heures annuelles	Taux ou forfait	heures annuelles
Secrétaire	40%	768.00	60%	1'186.75	100%	
Boursière	25%	480.00	55%	862.50	70%	
Contrôle des habitants	10%	192.00	20%	293.75	30%	
Archiviste	-		20%	368.00	20%	
Total administratif	75%	1'440.00	155%	2'711.00	220%	
Concierge	3'640.00	104.00	70%	846.00	idem	
Location Refuge - remise clés		85.00				idem
Employé de la déchetterie	2'450.00	70.00	17%	322.00	idem	
Dechetterie		12.00				idem
Employé de commune	7.50%	144.00	80%	1558.05	100-150%	
Employés divers pour commune		100.00				idem
Horloge (remontage et entretien)	300.00	8.50			idem	
Entretien fontaine forfait	500.00	14.25			idem	
Forfait STAP	400.00	11.40			idem	
Total employés communaux		549.15	167%	2'726.05	187-237%	



Propositions - Archives

- Selon l'archiviste de la Commune de Method, les possibilités de stockage des archives de la Commune de Suscévaz dans l'abri PC de Method existent, moyennant une certaine réorganisation du lieu et l'ajout d'étagères
- Une numérisation électronique permettrait de limiter l'archivage de documents papiers de peu d'importance. Tous les autres documents pourraient être numérisés mais également archivés sous leur forme papier

L'avantage premier consiste à pouvoir accéder facilement et rapidement aux documents. En second, la place qui pourrait être libérée par les documents de peu d'importance serait la bienvenue



Propositions - Informatique

- Les Communes de Method et Suscévaz travaillent avec OFISA sur BDI pour le contrôle des habitants et la bourse. OFISA confirme que la solution existe en cas de fusion des deux communes (fusion des bases de données)
- Les autres licences/logiciels (p.ex.PV de la municipalité) ou encore contrats (p.ex.hébergement pour les mails) utilisés par Method pourraient être repris par la nouvelle commune
- Le matériel informatique des deux communes (pc, écrans, imprimantes) seraient repris par la nouvelle commune



Règlements : précisions importantes

- La réglementation en matière d'aménagement du territoire et de police des **constructions, y compris les taxes et émoluments**, conserverait sa validité à l'intérieur des anciennes limites communales jusqu'à l'entrée en vigueur d'une nouvelle réglementation en la matière dans la nouvelle commune
- Un nouveau règlement du conseil communal devrait être adopté lors de la première séance du conseil communal de la nouvelle commune car cette dernière comptera plus de 1'000 habitants



Propositions – Règlements

- Règlements communaux qui seraient applicables provisoirement à la nouvelle commune :
 - Règlement sur l'entretien des chemins communaux et autres ouvrages d'améliorations foncières en région rurale – Cne de Method
 - Règlement de la police du cimetière et des inhumations et son annexe – Cne de Suscévaz
 - Règlement de police – Cne de Suscévaz
 - Règlement communal sur la protection des arbres – Cne de Method (en cours de validation)
 - Règlement et tarif des émoluments du contrôle des habitants – Cne de Method
 - Règlement communal sur le subventionnement des études musicales – Cne Method
 - Règlement sur la taxe de séjour et sur la taxe sur les résidences secondaires et son formulaire - Cne de Method (en cours de validation);



- Règlement communal (y.c. annexe) sur la distribution de l'eau de la commune de Method avec les tarifs modifiés suivants :

Taxes de base :

Tarif par logement : CHF 80,00 (max. CHF 150,00)

Tarif entreprise : CHF 130,00 (max. CHF 190,00)

Taxe de consommation :

CHF 2,50/m³ (max. 3,30/m³)

Taxe unique de raccordement pour les nouvelles constructions et les rénovations :

2% de la valeur ECA (max. 2.5%) pour les nouvelles constructions

1.4% de la valeur ECA liée aux travaux de transformation (réduction de 30%)

Taxes de location de compteurs :

50.00 jusqu'à 1" (= max)

65.00 jusqu'à 1½" (= max)

80.00 jusqu'à 2" (= max)

Etude de fusion Method et Suscévaz



- Règlement communal (y.c. annexe) sur l'évacuation et l'épuration des eaux de la commune de Suscévaz avec les tarifs modifiés suivants :

Eaux usées :

Taxe au m³ : CHF 3,40/m³ (max. CHF 4,00/m³)

Tarif par logement : CHF 220,00 (max. CHF 320,00)

Taxe unique de raccordement pour les nouvelles constructions et les rénovations (surface plancher habitable) : CHF 25,00/m² (max. CHF 30,00/m²)

Eaux claires :

Taxe au m² de toiture : CHF 0,35/m² (max. CHF 0.70/m²)

Taxe unique raccordement au m² imperméable pour les nouvelles constructions et les rénovations : CHF 40.00/m² (max. CHF 50.00/m²)

Etude de fusion Method et Suscévaz



- Les règlements sur la gestion des déchets des communes de Method et de Suscévaz (y.c les taxes) continueraient à s'appliquer sur le territoire de chacune des anciennes communes pour une période transitoire jusqu'au 31 décembre 2028



Propositions – Contrats, conventions et servitudes

Il est important de préciser que la nouvelle commune reprendrait tous les droits et les obligations des communes fusionnées légalement souscrits par elles, ainsi que toutes les conventions publiques et privées auxquelles chacune des communes fusionnées est partie

Une liste exhaustive des principaux contrats, conventions et directives communaux et intercommunaux a été établie. Il appartiendrait aux nouvelles autorités d'y apporter les modifications nécessaires dès l'entrée en vigueur de la nouvelle commune

Method = 30 conventions env.

Suscévaz = 17 conventions env.

Method = 33 contrats env .

Suscévaz = 14 contrats env.



GRUPE DE TRAVAIL 2 – GESTION DES DECHETS, BATIMENTS, ESPACES PUBLICS ET VOIRIE, ROUTES, DOMAINES, EAU ET EPURATION

Membres du Groupe de travail

- Mme Stéphanie Brosi, Municipale de Suscévaz
- M. Christophe Décoppet, Municipal de Suscévaz
- M. Tony Mangone, Municipal de Suscévaz
- M. Philippe Veuve, Municipal de Method
- M. Nicolas Hernan, Municipal de Method
- M. Théophile Schenker, Municipal de Method



Propositions – Gestion des déchets

- Les deux communes font partie de la STRID. Chacun des deux villages a sa déchetterie
- Une orientation a été discutée entre le système de taxe au sac ou celui de taxe au poids. Renseignements pris auprès du canton, il n'est pas possible de conserver durablement deux modes de taxation en parallèle (égalité de traitement)
- **1. Passage à la taxe au sac.** Il s'agit de l'option la moins coûteuse à court terme. La benne compacteuse de Suscévaz pourrait facilement accueillir des sacs taxés et ne plus utiliser de système de pesage



Propositions – Gestion des déchets

- **2. Passage à la taxe au poids.** En cas d'adaptation des conteneurs enterrés de Method, il serait coûteux d'équiper ces derniers avec un système de pesage (~CHF 24'000.- par conteneur selon devis, montant auquel il faut ajouter l'amenée d'électricité). Une autre option serait de réutiliser ces conteneurs enterrés pour d'autres types de déchets et d'installer une ou plusieurs bennes compactantes à Method
- **3. Maintien transitoire des deux systèmes.** Il est possible de maintenir les deux règlements actuels dans les anciennes limites communales pour une période transitoire de 2 ans au maximum, soit jusqu'au 31 décembre 2028



Propositions – Gestion des déchets

- La proposition est d'opter pour une solution transitoire, permettant à la future commune de revoir le système de manière globale. Les deux règlements pourraient ainsi continuer à s'appliquer durant cette période transitoire de deux ans



Propositions – Bâtiments

Bâtiment Method	Affectation en cas de fusion
Method – 1 – Bâtiment communal	Accueil de l'administration communale de la commune fusionnée (au rez-de-chaussée) Appartements et commerces Salle de réunion pour les associations dans les combles
Method – 2 – Forge 24	Boulangerie et appartements (inchangé)
Method – 3 – Collège	Commerce, appartement, garderie (inchangé)
Method – 4 – Grande salle	Grande salle – inchangé
Method – 5 – Eglise	Eglise – inchangé – études en cours (assainissement énergétique, réflexions sur utilisation future)
Method – 6 – Stand de tir	Utilisation par la société de jeunesse et lors de l'Abbaye (inchangé)
Method – 7 – Ancien réservoir	Projet de point de vue et de refuge à chauves-souris (inchangé)
Method – 8 – Refuge	Inchangé
Method – 9 – Poids public	Inchangé

Bâtiment communal, Rue de la Forge 22



ETAT DES LIEUX // DESCRIPTIF Rénové en 1998, le bâtiment communal comprend les bureaux de l'administration communale (greffe municipal, contrôle des habitant.e.s et bourse communale), la salle de séance de la Municipalité, 5 appartements et un local commercial (anciennement : poste). Des travaux d'aménagement d'une salle de réunion à l'étage – à destination notamment des sociétés locales – sont prévus en 2025, cela permettant d'augmenter la surface des bureaux de l'administration dans l'actuelle salle de réunion au rez-de-chaussée. La gestion des appartements et du local commercial est confiée à la gérance Bobst.

Eglise et Maison de paroisse, Chemin de l'Eglise 5.1



ETAT DES LIEUX // DESCRIPTIF

L'église de Method a été construite entre 1936-38 et inaugurée au printemps 1938. Elle fait partie du groupement de paroisse de Montagny-Champvent. Le chauffage électrique est vieillissant et plus que très partiellement fonctionnel. L'enveloppe thermique est insatisfaisante. Des études sont en cours en vue d'éventuelles interventions sur l'enveloppe et le chauffage. L'église est peu utilisée et les réflexions comprennent également la question d'utilisations envisageables dans le futur. La parcelle 151 comprend également le terrain de sports public (installations de football, volley, basketball et tennis de table).



Propositions – Bâtiments

Bâtiment Suscévaz	Affectation en cas de fusion
Suscévaz – 1.1 – Bâtiment communal (Rte de Method 11)	Un appartement pourrait être créé au Rez-de-Chaussée (actuelle administration). La salle de l'horloge serait conservée comme salle de réunion
Suscévaz – 1.2 – Bâtiment communal (Rte de Method 7)	Le bâtiment comprend un appartement, la salle des archives et l'ancienne salle de classe. En cas de fusion, les archives seraient rassemblées à Method. Un avant-projet est déjà prêt pour une transformation avec création d'appartements
Suscévaz – 2 – Déchetterie	Le local de la déchetterie libéré pourrait être affecté à l'employé communal. Actuellement un garage est loué à Method.
Suscévaz – 3 – Refuge	Inchangé (deviendrait le refuge principal de la future commune)
Method-Suscévaz – Fontaine à Fondraz	Ancien ouvrage d'eau potable - Projet commun d'irrigation
Method-Suscévaz – STEP	La STEP est en cours de transformation en STAP pour connexion à la STEP d'Orbe. A l'avenir, cela offre des possibilités d'agrandissement de la déchetterie avec des espaces couverts.

Bâtiment communal, route de Method 11



ETAT DES LIEUX // DESCRIPTIF

Bâtiment communal composé d'une cave avec carnotzet, d'un rez-de-chaussée avec le bureau de l'administration communale, la salle du conseil de 50m² munie d'une cuisinette. Le premier étage dispose d'un appartement de 4 pièces de 80m² totalement rénové en décembre 2022 (changement des fenêtres en bois-métal, peinture intérieure et parquet). Le deuxième étage reçoit la salle de municipalité, rénovée en 2012 avec une horloge de 1924 et d'un clocher avec une cloche datée de 1624.

Le hall du bâtiment a entièrement été rénové en décembre 2022. La parcelle n°44 comprend une place et un jardin de 581m².

Refuge de Suscévaz, sur les Plantaz



ETAT DES LIEUX // DESCRIPTIF

Refuge de 40 places assises à l'intérieur et 10 places assises à l'extérieur. Le refuge est équipé d'une cuisine, d'un chauffage à bois, de toilettes indépendantes, d'un grill et d'un terrain de pétanque.

La parcelle n°108 comprend des prés et des champs de 919m².



Propositions – Routes et chemins

Routes et Chemins	Method	Suscévaz
Distance chemins AF	Environ 18 km	12,519 km
	Dont 3 km en bitume	Dont 1,55 km en gravier, 0,58 km bande de roulement et 4,34 km en bitume
Route cantonale traversant la localité	1,3 km dont 530m de phonoabsorbant	622m pour la route d'Ependes
		511m pour la RC traversée village
Rues et routes communales	2,3 km	1,6 km
	L'état général des chemins et routes sont bon	
Places de parcs		
Places communales louées	17	0
Places public avec disque	environ 40 places	0
Places public sans disque	0	3
	Les places liées à l'administration ou aux bâtiments ne sont pas comptées	



Propositions – Domaines agricoles

	Method	Suscévaz
Domaines		
Nbr d'exploitants avec terrains communaux	9 exploitants	6 exploitants
Nbr d'hectares totaux	118,19 ha	89,46 ha + 0,29 ha de vigne + 0,48 ha non louées
Nbr d'hectares par exploitants	13,1 ha en moyenne	14,8 ha en moyenne
Prix de location des terrains	750.-/ha	700.-/ha + tarif ha fond de curage + tarif frais électrique STAP
		En moyenne 750.- au total
Échéance des baux	2024. Reconduit tacitement tous les 6 ans	2026. Reconduit tacitement tous les 6 ans



Propositions – Domaines agricoles

- L'enjeu principal identifié est celui des terrains communaux à louer
- Le groupe note que les surfaces, par exploitant, sont similaires et les tarifs également
- Pour minimiser les inquiétudes liées à la répartition des domaines, les communes ont décidé dans tous les cas d'harmoniser leurs contrats de baux agricoles, en les faisant démarrer en même temps pour une période de 15 ans



Propositions – Domaines agricoles

Le texte suivant serait rédigé dans la convention de fusion :

La nouvelle commune reprend l'intégralité des baux à ferme conclus par les anciennes entités. Lorsqu'une parcelle agricole devient libre, elle est proposée en priorité aux agriculteurs·rices domiciliés sur le territoire de l'ancienne commune à laquelle elle appartenait, puis aux agriculteurs·rices des autres localités de la nouvelle commune



Propositions – Forêts

Forêts	Method	Suscévaz
Nbr hectare	30,80 ha	4,26 ha
Spécialité	Un îlot de sénescence au bois du Bochet (surface subventionnée, sans rendement, 2.3ha)	
Triage forestier	Champvent, Vuiteboeuf et environ	
	1 garde forestière s'occupe des coupes et soins à effectuer	



Propositions – Espaces publics et voirie

- Le groupe de travail a fait un inventaire des différents équipements et entretiens
- Pour Suscévaz, plusieurs travaux sont réalisés par des personnes du village. L'employé communal de Treycovagnes est également sollicité à hauteur de 8% env. En cas de fusion, un deuxième employé communal pourrait être engagé



Propositions – Eau

- Les éléments à harmoniser concernent essentiellement les taxes :
 - Taxes de raccordement : il est proposé d'opter pour le système de Suscévaz (en fonction de la valeur ECA) par simplicité
 - Taxes annuelles : Le tarif de l'eau à Suscévaz est largement plus élevé qu'à Method, mais le tarif de la taxe de base est bas. L'idée est d'augmenter cette part fixe, pour faire en sorte que le tarif au m3 ne dépasse pas CHF 2.50
 - Prise en compte différenciée des unités locatives et unités d'activités : la proposition est de reprendre la logique de Method



Propositions – Eau

- Selon les estimations du groupe de travail, les taxes suivantes pourraient s'appliquer :

Taxes de base :

- Tarif par logement : CHF 80,00 (max. CHF 150,00)
- Tarif entreprise : CHF 130,00 (max. CHF 190,00)

Taxe de consommation :

- CHF 2,50/m³ (max. 3,30)

Taxe unique de raccordement pour les nouvelles constructions et les rénovations :

- 2% de la valeur ECA (max. 2.5%) pour les nouvelles constructions
- 1.4% de la valeur ECA liée aux travaux de transformation (réduction de 30%)

Le règlement de Method étant plus récent, la proposition est de le reprendre avec les adaptations de taxes mentionnées



Propositions – Epuration

- Un projet commun de raccordement à la STEP d'Orbe est en cours de réalisation. Ce projet a lieu indépendamment d'une fusion. Cet élément n'est pas traité dans le présent rapport mais aura cependant un fort impact sur les futurs tarifs des taxes
- Les règlements datant de la même année, il est proposé de reprendre celui de Suscévaz (car la méthode retenue pour les taxes initiales est celle de Suscévaz). Le règlement devra dans tous les cas probablement être revu au vu de son ancienneté et du raccordement à la STEP d'Orbe



Propositions – Epuration

Selon les estimations du groupe de travail, les taxes suivantes pourraient s'appliquer :

	Estimation charges annuelles	Tarifs taxes	Tarifs taxes max
Eaux usées	CHF 314 500,00		
Taxe au m3		CHF 3,40 / m3	CHF 4,00 / m3
Tarif par logement		CHF 220,00	CHF 320,00
Taxe unique de raccordement pour les nlls constructions et les rénovations (surface plancher habitable)		CHF 25,00 / m2	CHF 30,00/m2
Eaux claires	CHF 44'000		
Taxe au m2 de toiture		CHF 0,35 / m2	CHF 0.70 / m2
Taxe unique de raccordement au m2 imperméable pour les nlls constructions et les rénovations		CHF 40.00 / m2	CHF 50.00 / m2



GRUPE DE TRAVAIL 3 - NOM, ARMOIRIES, AUTORITÉS ET VIE ASSOCIATIVE

Membres du Groupe de travail

- M. Pierre-André Tharin, Syndic de Suscévaz
- Mme Christine de Goumois, Municipale de Suscévaz
- Mme Stéphanie Brosi, Municipale de Suscévaz
- Mme Audrey Schmidli, Conseil général de Suscévaz
- M. Michel Peguiron, Conseil général de Suscévaz
- Mme Eliane Piguet, Syndique de Method
- M. Nicolas Hernan, Municipal de Method
- Mme Dominique Meier, Municipale de Method
- M. Hervé Torche, Conseil général de Method



Proposition – Entrée en vigueur de la nouvelle commune

Entrée en vigueur de la nouvelle commune

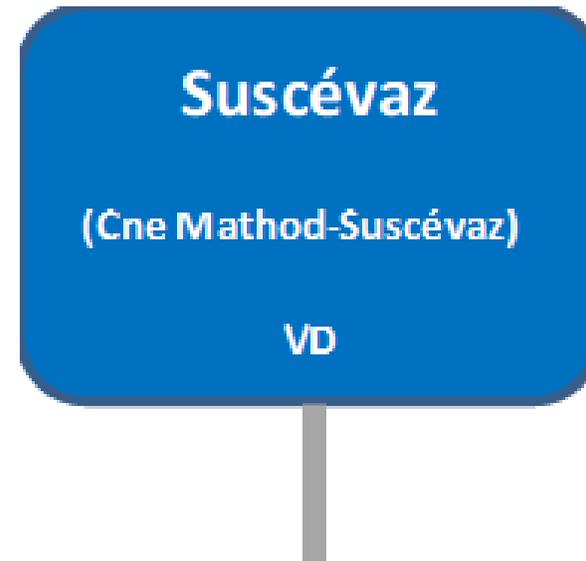
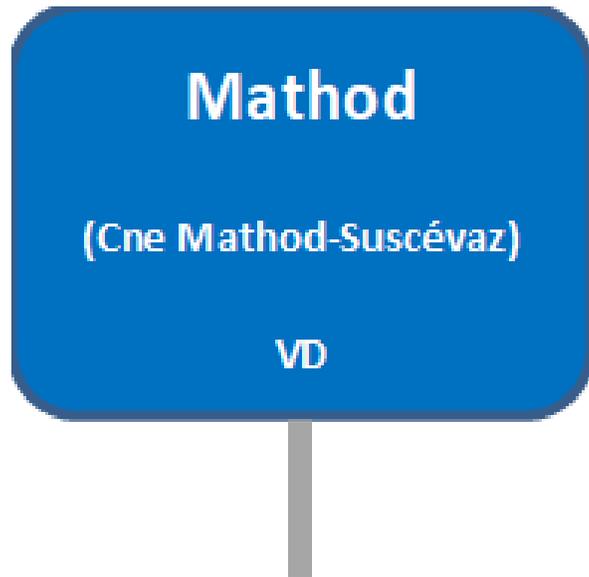
- La nouvelle commune entrerait en vigueur **le 1^{er} janvier 2027**
- Le mandat des autorités communales serait prolongé sans élection jusqu'à l'entrée en vigueur de la fusion. Les autorités de la nouvelle commune seraient élues en automne 2026 et entreraient en fonction le 1^{er} janvier 2027



Proposition – Nom

Nom

- Method-Suscévaz serait le nom de la nouvelle commune. Method et Suscévaz deviendraient des noms de localités de la nouvelle commune





Proposition – Nom

Bourgeoisie

- Les bourgeois des anciennes communes deviennent bourgeois de la nouvelle commune dès le 1er janvier 2027. Le nom de leur ancienne commune d'origine reste inscrit, entre parenthèses, à la suite du nom de la nouvelle commune



Propositions – Armoiries

Armoiries

- La réalisation des nouvelles armoiries a été confiée à M. Olivier Delacrétaz, héraldiste

Il faut préciser que ce sont les armoiries de la nouvelle commune qui deviennent les armoiries « officielles ». Toutefois, les armoiries des deux anciennes communes peuvent continuer « leur vie » en tant qu'armoiries villageoises

Etude de fusion Method et Suscévaz

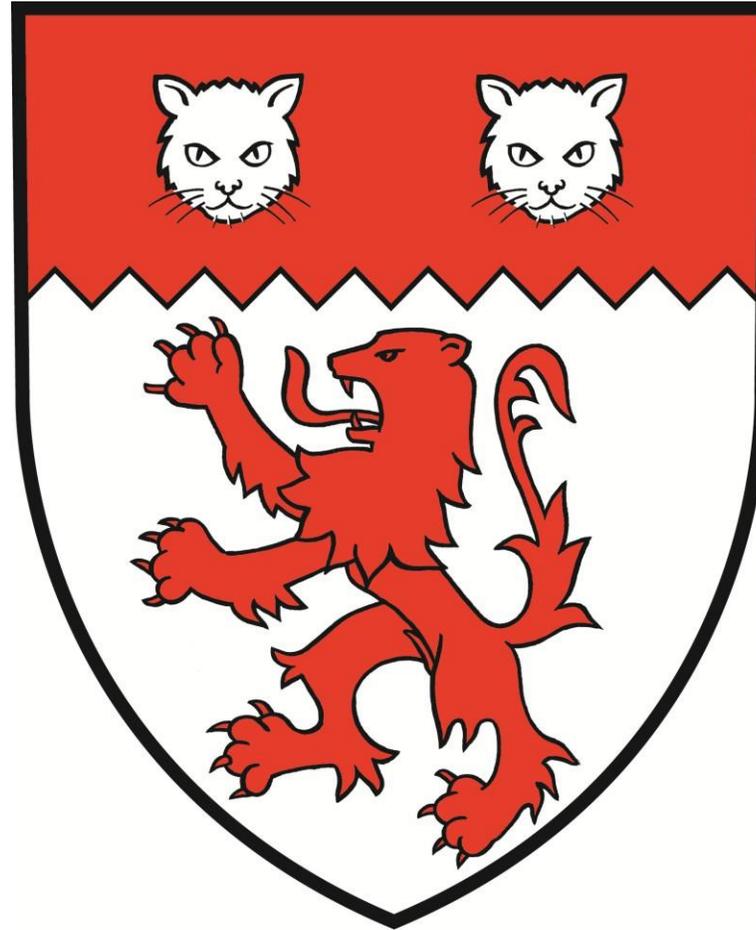


Armoiries actuelles





Proposition



D'argent au lion de gueules, au chef dentelé du second chargé de deux rencontres de chat du champ rangés en fasce



Propositions – Autorités

Municipalité

- La nouvelle municipalité serait composée de 5 membres. Pour les premières élections de la législature en cours (2026-2031), chaque ancienne commune formerait un arrondissement électoral. Les sièges de la municipalité seraient répartis entre les deux communes regroupées, soit 3 sièges pour Method et 2 sièges pour Suscévaz

Pour l'élection de la syndique ou du syndic, la nouvelle commune formerait un seul et unique arrondissement électoral



Propositions – Autorités

Conseil communal

- Le nouveau conseil communal serait composé de 35 membres et de 12 suppléants

Pour l'élection du conseil communal, la nouvelle commune formerait un seul et unique arrondissement électoral

L'élection du conseil communal aurait lieu au système majoritaire



Propositions – Vie associative

- Les activités de chaque village ont été répertoriées ainsi que les aides, avantages, subventions etc.
- Les sociétés actuelles sont, pour la plupart, communes aux deux villages. Il s'agit d'entités privées qui ne sont pas directement concernées par la fusion des deux communes
- Les avantages, subventions et autres seraient reconduits dans le cadre de la nouvelle commune





Prochaines étapes de l'étude de fusion



Jeudi 10 avril 2025

Présentation de la convention de fusion à la population des deux communes par M. Laurent Curchod, délégué aux fusions de communes

Lundi 2 juin 2025

Votes simultanés des deux Conseils sur la convention de fusion

Dimanche 28 septembre 2025

Votation populaire sur la convention de fusion si les deux Conseils l'acceptent le 2 juin